



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 2 novembre 2020 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, président
Monsieur le conseiller Sylvain Légaré, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Yvon Bussières	Rémy Normand
Anne Corriveau	Patrick Paquet
Alicia Despins	Jean Rousseau (partie de séance)
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Jérémy Ernould	Dominique Tanguay
Jean-François Gosselin	Suzanne Verreault
Geneviève Hamelin	Steeve Verret
Pierre-Luc Lachance	Émilie Villeneuve
Stevens (non valide)	Patrick Voyer
Mélançon	
Michelle Morin-Doyle	

Sont également présents:

Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Ouverture de la séance

À 17 heures, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Monsieur le président Vincent Dufresne demande une minute de silence à la suite des événements tragiques survenus le 31 octobre 2020 en soirée dans le Vieux-Québec, faisant deux morts et cinq blessés.

La séance se tient par visioconférence et sans la présence du public, et ce, conformément aux arrêtés 2020-029 en date du 26 avril 2020 et 2020-074 en date du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID-19*.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

CV-2020-0859 Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 32 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, les membres du conseil consentent à l'unanimité de suspendre certaines règles de procédure prévues audit Règlement, et ainsi:

- 1° de retirer de l'ordre du jour les périodes d'intervention générale des membres du conseil aux points 7 et 15, à l'exception d'un temps de parole accordé à monsieur le maire Régis Labeaume, au chef de l'opposition, monsieur Jean-François Gosselin, ainsi qu'à messieurs les conseillers Raymond Dion, Yvon Bussièrès et Jean Rousseau, portant exclusivement sur les événements tragiques survenus le 31 octobre 2020 dans le Vieux-Québec;
- 2° aux points 8 et 14, de reporter les périodes consacrées aux réponses aux questions des citoyens reçues par courriel, à la séance du 16 novembre 2020;
- 3° au point 9 b), de retirer de l'ordre du jour, à la demande de monsieur Rémy Normand au nom du comité exécutif, conformément à l'article 77 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, les rapports du comité exécutif sur les avis de proposition contenus dans les sommaires décisionnels GI2020-011 et LS2020-223, lesquels seront réinscrits à l'ordre du jour de la séance du 16 novembre 2020.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0860 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 19 octobre 2020.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 19 octobre 2020, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 21 octobre 2020 et dépôt du procès-verbal.

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 21 octobre 2020 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt, par mesdames Sabine Cheneviere et Isabelle St-Pierre, d'une pétition de 312 signataires, relative à la création d'un parc canin dans l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, d'un document en réponse à une question posée par monsieur le conseiller Raymond Dion, lors de la séance du 19 octobre 2020, relative à l'autorisation pour la démolition des bâtiments du 46, rue Louis-IX et du 32, rue Martel - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles.

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Monsieur le conseiller Jean Rousseau arrive à la séance. Il est 17 h 10.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Ce sujet a été retiré à l'adoption de l'ordre du jour, à l'exception de la prise de parole de monsieur le maire Régis Labeaume, du chef de l'opposition, monsieur Jean-François Gosselin, et de messieurs les conseillers Raymond Dion, Yvon Bussièrès et Jean Rousseau.

Première période de questions des citoyens

Ce sujet a été retiré à l'adoption de l'ordre du jour.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

Ce sujet a été retiré à l'adoption de l'ordre du jour.

Proposition sans préavis

CV-2020-0861 Hommage aux victimes de l'événement tragique du 31 octobre 2020 survenu dans le Vieux-Québec, vœux de rétablissement aux blessés et remerciements aux forces policières et citoyens

Attendu que le 31 octobre 2020, un événement tragique a eu lieu dans le Vieux-Québec. Un individu a attaqué au hasard sept personnes, faisant deux morts et cinq blessés;

Attendu que les citoyens de Québec, et ceux du Vieux-Québec en particulier, ont été secoués par ce terrible événement;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume, appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu que les membres du conseil de la ville offrent leurs plus sincères condoléances aux familles et aux proches des deux victimes, et souhaitent un prompt rétablissement aux cinq personnes qui ont été blessées. Les membres du conseil remercient également les forces policières qui ont accompli un travail remarquable, de même que les citoyens qui sont venus en aide aux victimes.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0862 Lancement de l'édition 2020 de la campagne « Noeudvembre » de l'organisme PROCURE pour le cancer de la prostate, et invitation auprès des conseillères et conseillers à participer en se procurant le noeud papillon vendu par cet organisme comme symbole de soutien à la cause

Attendu que 12 Québécois reçoivent un diagnostic de cancer de la prostate à

chaque jour;

Attendu que *PROCURE* est un organisme de bienfaisance dans la lutte contre le cancer de la prostate. Il sensibilise, soutient et informe les personnes concernées par cette maladie;

Attendu que *PROCURE* promeut et contribue au financement de la recherche de classe mondiale contre le cancer de la prostate;

Attendu que la campagne de financement « Noeudvembre », qui a été lancée le 14 octobre 2020, consiste à acheter un noeud papillon, une boîte gourmande ou à faire un don à l'organisme;

Attendu que le maire de Québec est l'un des ambassadeurs de cette campagne de financement;

Attendu que le 19 novembre 2020 est la *Journée de sensibilisation au cancer de la prostate*;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de prendre acte de la journée du 19 novembre 2020 et d'inviter les conseillères et conseillers de la ville à porter le noeud papillon lors de la prochaine séance du conseil de la ville du 16 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0863 **Félicitations à madame Julie Auger pour son dévouement et son implication auprès du regroupement de gens d'affaires *Axe Lebourgneuf***

Attendu que *Axe Lebourgneuf* est un organisme regroupant des gens d'affaires du secteur Lebourgneuf;

Attendu que le secteur Lebourgneuf est un pôle d'emploi très important et en forte progression dans la ville de Québec;

Attendu que, animé de son dynamisme, cet organisme mise principalement à développer un sentiment d'appartenance et défendre les intérêts des gens d'affaires du secteur Lebourgneuf, en agissant comme porte-parole auprès des instances décisionnelles dans tout dossier d'intérêt pour les membres de ce regroupement, ce qui crée et développe une synergie entre les membres provenant de divers milieux d'affaires;

Attendu que la pandémie a bouleversé les habitudes de vie d'un bon nombre de femmes et hommes d'affaires, et que plusieurs nagent dans l'incertitude financière, alors que d'autres arrivent à peine à gérer leur croissance et à trouver du personnel;

Attendu que madame Julie Auger, présidente de ce regroupement depuis 2019, se dévoue et s'implique corps et âme depuis le début de la pandémie dans le but d'aider, innover et informer les gens d'affaires du secteur Lebourgneuf;

Attendu que madame Julie Auger est une femme dynamique et impliquée, qui prend à coeur les intérêts de ses membres;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Paquet,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est résolu que les membres du conseil de la ville expriment avec fierté toutes leurs félicitations et remerciements à madame Julie Auger pour son dévouement et son implication auprès du regroupement de gens d'affaires *Axe Lebourgneuf*, qui regroupe des femmes et hommes d'affaires de divers milieux dans le district électoral de Neufchâtel-Lebourgneuf.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0864 Hommage à monsieur Marc Boutin et sincères condoléances à sa famille et ses proches

Attendu que le 30 octobre 2020, à l'aube de ses 80 ans, est décédé subitement monsieur Marc Boutin;

Attendu que ce militant infatigable a été à l'instar de plusieurs luttes citoyennes à Québec depuis près de 50 ans, particulièrement au sein du quartier Saint-Jean-Baptiste;

Attendu que cet humaniste, journaliste et co-fondateur du journal *Droit de Parole* a défendu, tout au long de sa vie, la place centrale du citoyen pour la démocratie municipale;

Attendu que monsieur Marc Boutin, géographe engagé en matière d'urbanisme, s'est impliqué dans divers comités de citoyens depuis les années 70, notamment au *Comité populaire Saint-Jean-Baptiste*;

Attendu que ce libre penseur, bachelier en architecture et docteur en géographie urbaine de l'*Université Laval*, a contribué à illustrer par ses dessins de nombreux projets urbanistiques portés par le réseau communautaire;

Attendu que monsieur Marc Boutin nous laisse un modèle d'engagement citoyen, centré sur les intérêts des résidentes et résidents;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean Rousseau,

appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin,

il est résolu que les membres du conseil de la ville offrent leurs plus sincères condoléances à la famille et aux proches de monsieur Marc Boutin.

Adoptée à l'unanimité

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2020-0865 Entente entre la Ville de Québec et Société de mise en valeur de la « Maison O'Neill » et de son site, relative aux services d'entretien sanitaire, d'entretien spécialisé et de surveillance des équipements récréatifs du site de la Maison O'Neill – Arrondissement des Rivières, pour la période du 1^{er} mai 2020 au 31 décembre 2021 (Dossier 74260) - AP2020-573 (CT-2492869) — (Ra-2223)

Sur la proposition de madame la conseillère Dominique Tanguay,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et Société de mise en valeur de la « Maison O'Neill » et de son site, relative aux services d'entretien sanitaire, d'entretien spécialisé et de surveillance des équipements récréatifs du site de la Maison O'Neill – Arrondissement des Rivières, pour la période du 1^{er} mai 2020 au 31 décembre 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0866 Modification d'un nom de rue - District électoral du Plateau – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - CU2020-061 (Ra-2229)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'autoriser la tenue d'une consultation publique pour modifier le nom de la voie de communication dénommée « impasse Fournier » dans l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, suivant les propositions de modification du toponyme fournies par le Comité de toponymie.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0867 Convention entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet *Intégration de pratiques de gestion optimale des eaux de pluie pour améliorer la qualité de l'eau des rejets dans les petits affluents du lac Saint-Charles* - PA2020-105 (Ra-2229)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de la convention entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relative à l'octroi d'une aide financière pouvant atteindre un montant maximal de 500 000 \$, pour le projet *Intégration de pratiques de gestion optimale des eaux de pluie pour améliorer la qualité de l'eau des rejets dans les petits affluents du lac Saint-Charles*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite convention jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement à signer cette même convention.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0868 **Prise d'acte et adoption de la *Vision de l'habitation 2020–2030* - PA2020-122 (Ra-2229)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu :

- 1° de prendre acte du dépôt du rapport de consultation publique sur la version préliminaire de la *Vision de l'habitation 2020–2030*;
- 2° de prendre acte du dépôt de la version finale de la *Vision de l'habitation 2020–2030* et de la version abrégée;
- 3° d'adopter la version finale de la *Vision de l'habitation 2020–2030*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0869 **Élaboration d'un *Plan de gestion et de mise en valeur des milieux naturels du bassin versant de la prise d'eau de la rivière Saint-Charles* - PA2020-125 (Ra-2229)**

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu de mandater :

- 1° le Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement pour réaliser un *Plan de gestion et de mise en valeur des milieux naturels du bassin versant de la prise d'eau de la rivière Saint-Charles*;
- 2° le Service de l'interaction citoyenne afin d'arrimer les consultations en lien avec le *Plan de gestion et de mise en valeur des milieux naturels du bassin versant de la prise d'eau de la rivière Saint-Charles* avec celles du *Plan régional des milieux humides et hydriques*;

3° madame Suzanne Verreault, conseillère et membre du comité exécutif, responsable de l'environnement, pour présider les activités de participation publique prévues dans le cadre de l'élaboration du *Plan de gestion et de mise en valeur des milieux naturels du bassin versant de la prise d'eau de la rivière Saint-Charles*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0870 Cession d'un contrat de *Hamel Construction inc.* à *Charles-Auguste Fortier inc.*, pour l'opération des dépôts à neige Hêtrière, Chanoine-Scott, Raymond, Sérénité, Jonquière, Saint-Thomas-d'Aquin et Godin – Lot 3 (Appel d'offres public 74113) - AP2020-699 (Ra-2230)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu :

- 1° d'approuver la cession de contrat du lot 3 pour l'opération des dépôts à neige Raymond et Sérénité, adjugé à *Hamel Construction inc.*, à *Charles-Auguste Fortier inc.* pour deux saisons hivernales, du 1^{er} novembre 2020 au 30 avril 2021 et du 1^{er} novembre 2021 au 30 avril 2022;
- 2° d'autoriser le directeur du Service des approvisionnements à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents pour donner effet aux présentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0871 Renouvellement du contrat d'entretien de logiciels et de progiciels LUDI^K (module de base, Internet organismes, Internet citoyen 2, tarification familiale et équipements +) (Dossier 34246) - AP2020-740 (CT-2504459) — (Ra-2230)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien de logiciels et de progiciels LUDI^K (module de base, Internet organismes, Internet citoyen 2, tarification familiale et équipements +), dossier 34246, adjugé à *PG Solutions inc.*, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, pour une somme de 123 208 \$ (plus TPS et TVQ applicables), et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0872 Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble en bordure de l'avenue Roland-Beaudin, connu et désigné comme étant composé d'une partie du lot 1 665 015 et des parties du lot 1 665 016 du cadastre du Québec, et vente de ces mêmes parties de lot – Constitution par la Ville, par destination du propriétaire, d'une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc, d'égout et de passage – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2020-588 (Ra-2230)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° d'affecter au domaine privé de la Ville un immeuble situé en bordure de l'avenue Roland-Beaudin, connu et désigné comme étant composé d'une partie du lot 1 665 015 et des parties du lot 1 665 016 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale approximative de 4 613,4 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire joint à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de vendre un immeuble situé en bordure de l'avenue Roland-Beaudin, connu et désigné comme étant composé d'une partie du lot 1 665 015 et des parties du lot 1 665 016 du même cadastre, d'une superficie totale approximative de 4 613,4 mètres carrés, à *La Bouée société acheteuse de préservation et de développement de l'habitat communautaire*, pour une somme de 1 648 225 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite offre d'achat jointe audit sommaire;
- 3° d'autoriser la constitution par la Ville, par destination du propriétaire, d'une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc et d'égout et de deux servitudes réelles et perpétuelles de passage, dont l'assiette est composée d'une partie du lot 1 665 016 du même cadastre, d'une superficie approximative de 1 269 mètres carrés, tel qu'illustré en tant que parcelle 1 audit plan préliminaire joint à la même offre d'achat, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux articles 11.3, 11.4 et 11.5 de cette même offre d'achat jointe à ce même sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0873 Acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé à l'intersection des rues De La Salle et du Parvis, connu et désigné comme étant les lots 1 478 741 et 1 478 746 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2020-679 (CT-DE2020-679) — (Ra-2230)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu :

- 1° d'acquérir, à des fins municipales, les lots 1 478 741 et 1 478 746 du

cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale de 531,8 mètres carrés, propriété de *GM Développement inc.*, pour une somme de 525 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel;

- 2° d'affecter un montant de 551 200 \$ en paiement comptant d'immobilisations, à même les sommes réservées pour la relance économique au budget de fonctionnement pour acquérir, à des fins municipales, les lots 1 478 741 et 1 478 746 du même cadastre;
- 3° d'autoriser le Service des finances à procéder aux virements nécessaires.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0874 Prolongement de la rue Étienne–Parent et ouverture d'une nouvelle rue au sud de l'avenue Coubertin – District de Robert–Giffard – Arrondissement de Beauport - PA2020-076 (Abrogée par CV-2022-0387) (Modifiée par CV-2022-0387) (CT-2505244) — (Ra-2230)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *Nova Construction C.P. inc.*, comprenant notamment la construction d'une nouvelle rue et le prolongement de la rue Étienne–Parent, sur une longueur approximative de 333 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan–concept ainsi que selon les conditions de l'entente entre la Ville de Québec et *Nova Construction C.P. inc.* joints au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser *Nova Construction C.P. inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre dudit projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser *Nova Construction C.P. inc.* à transmettre au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après avoir reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Nova Construction C.P. inc.*, relative auxdits travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à cette même entente jointe audit sommaire;
- 5° d'autoriser la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier de la Ville à signer cette même entente;
- 6° d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Québec des infrastructures et équipements municipaux réalisés et des servitudes nécessaires en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E–2;

- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 8° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour la nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville en application de cette même entente;
- 9° d'autoriser un investissement de 49 600 \$, excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de cette même entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0875 **Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et la Société en commandite Domaine Le Gendre, relative au projet Domaine Le Gendre phase 2 – Prolongement des rues Georgina–Lefavre et Françoise–Loranger et ouverture d'une nouvelle rue – District électoral de la Pointe-de-Sainte-Foy – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - PA2020-126 (Ra-2230)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et la Société en commandite Domaine Le Gendre, relative au projet *Domaine Le Gendre phase 2 – Prolongement des rues Georgina–Lefavre et Françoise–Loranger et ouverture d'une nouvelle rue*, en vertu de la résolution CV-2017-0883 du 2 octobre 2017, qui modifie l'article 4.29 afin de prolonger le délai pour réaliser l'ensemble des travaux au plus tard le 30 avril 2022, selon des conditions conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel;
- 2° la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier de la Ville à signer ledit avenant.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

CV-2020-0876 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour la fourniture de roulements, de joints d'étanchéité, de chaînes d'entraînement et de roues dentées pour les unités du parc véhiculaire (Appel d'offres public 74128) - AP2020-683 (Ra-2229)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour la fourniture de roulements, de joints d'étanchéité, de chaînes d'entraînement et de roues dentées pour les unités du parc véhiculaire, à compter de la date d'adjudication, pour une période de quatre ans, conformément à la demande publique de soumissions 74128 et selon les prix unitaires de leur soumission respective, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2024 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : *General Bearing Service inc.*, pour une somme estimée à 195 559,52 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 18 juin 2020;
- Lot 2 : *Motion Industries (Canada) inc.*, pour une somme estimée à 99 878,28 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 18 août 2020.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0877 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des taux et tarifs relatifs au transport de la neige et de la glace par les camionneurs privés pour la saison hivernale 2020-2021 et de l'entente entre la Ville de Québec et les *Transporteurs en vrac (Région 03) inc.*, les *Transporteurs en vrac Chauveau-Québec inc.*, les *Transporteurs en vrac de Sainte-Foy inc.* et l'*Association des Transporteurs en vrac de Montmorency inc.*, relative à un service de répartition des besoins en camions pour le transport de la neige de la ville et de la fourniture de camions, pendant la saison hivernale 2020-2021 (Dossier 74513) - **AP2020-692** (Ra-2229)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation des taux et tarifs de transport de neige et de glace pour la saison hivernale 2020-2021, tel que mentionné à l'entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2021 par les autorités compétentes;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec, les *Transporteurs en vrac (Région 03) inc.*, les *Transporteurs en vrac Chauveau-Québec inc.*, les *Transporteurs en vrac de Sainte-Foy inc.* et l'*Association des Transporteurs en vrac de Montmorency inc.*, relative à un service de répartition des besoins en camions pour le transport de la neige de la ville et de la fourniture de camions, pendant la saison hivernale 2020-2021, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 3° l'autorisation au directeur du Service des approvisionnements de signer

ladite entente.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-0878 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture de raccords, d'adaptateurs, d'accouplements rapides et de boyaux hydrauliques (Appel d'offres public 74245) - AP2020-711 (Ra-2229)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Motion industries (Canada) inc.*, du contrat pour la fourniture de raccords, d'adaptateurs, d'accouplements rapides et de boyaux hydrauliques, à compter de la date d'adjudication, pour une durée de 4 ans, pour une somme estimée à 955 992,76 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 74245 et aux prix unitaires de sa soumission du 25 septembre 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0879 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture de potences elliptiques droites (PEP200518) (Appel d'offres public 74211) - AP2020-712 (Ra-2229)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *9411-8296 Québec inc. (ALU MC3)*, du contrat pour la fourniture de

potences elliptiques droites (PEP200518), du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, conformément à la demande publique de soumissions 74211 et au prix unitaire de sa soumission du 18 septembre 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0880 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le troisième avenant au bail entre la Ville de Québec (locataire) et la *Société en commandite Dominion Corset* (locateur), relatif à la location d'espaces de bureaux situés au 295, boulevard Charest Est à Québec, arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2020-559 (CT-DE2020-559) — (Ra-2229)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la modification du bail par un troisième avenant, en vertu duquel la *Société en commandite Dominion Corset* (locateur), loue à la Ville de Québec (locataire), des espaces de bureaux, pour lesquels des coûts supplémentaires liés à l'occupation temporaire du deuxième étage d'une somme de 38 467,65 \$, plus les taxes applicables, et à des améliorations locatives d'une somme de 134 513,36 \$, plus les taxes applicables, dont une somme de 79 893,20 \$, déjà autorisée en vertu de la résolution CA-2019-0345, sont requis, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit projet de troisième avenant joint au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Service du développement économique et des grands projets de signer ce même troisième avenant au bail.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0881 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la *Politique de gestion de la fermeture de certains dossiers de perception de la cour municipale* - AJ2020-023 (Ra-2230)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la *Politique de gestion de la fermeture de certains dossiers au Service du greffe de la cour municipale* conformément à la version jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0882 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat pour la maintenance et le soutien à l'utilisation du progiciel de paie et de gestion des ressources humaines VIP, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 (Dossier 42418) - AP2020-737 (CT-2503760) — (Ra-2230)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat adjugé à *DLGL Bureau d'affaires ltée*, pour la maintenance et le soutien à l'utilisation du progiciel de paie et de gestion des ressources humaines *VIP*, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, conformément à sa proposition et selon la répartition suivante, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2021 par les autorités compétentes :

- Maintenance du progiciel : 149 426,64 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- *T.S.O. (Transfert Support Operationnel)* : 105 750 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Soutien à la production : 124 500 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0883 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat pour le soutien et l'entretien annuel des logiciels et progiciels *Unicité, Constat Express* et *Genero*, pour le Service des affaires juridiques – Cour municipale, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 (Dossier 46606) - AP2020-739 (CT-2503716) — (Ra-2230)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat adjugé à *PG Solutions inc.*, pour le soutien et l'entretien annuel des logiciels et progiciels *Unicité, Constat Express* et *Genero*, pour le Service des affaires juridiques - Cour municipale, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 (Dossier 46606), pour une somme de 178 447 \$ (plus TPS et TVQ applicables), et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le maire Régis Labeaume quitte temporairement la séance.
Il est 18 h 13.

En l'absence de monsieur le maire, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle propose les sommaires DE2020-613 et DE2020-688, devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 4 novembre 2020.

CV-2020-0884 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et 2 Degrés, relative au versement d'une subvention, pour une période de trois ans, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Mise en place et déploiement de 2 Degrés, incubateur en technologies propres* - DE2020-613 (CT-DE2020-613) — (Ra-2230)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 600 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Mise en place et déploiement de 2 Degrés, incubateur en technologies propres*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et 2 Degrés, relative au versement d'une subvention maximale de 600 000 \$, pour une période de trois ans, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0885 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant 2020-2 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec, dans le cadre du *Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 - DE2020-688 (Ra-2230)**

Monsieur le conseiller Patrick Paquet déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant 2020-2 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et

le gouvernement du Québec, dans le cadre du *Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, dans le contexte de la pandémie de la *COVID-19*, selon les termes et conditions dudit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le maire Régis Labeaume revient à la séance. Il est 18 h 15.

CV-2020-0886 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 388 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 37 364 100 \$ concernant l'acquisition de 30 véhicules 40 pieds hybrides du Réseau de transport de la Capitale - FN2020-050 (Ra-2230)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement N° 388 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 37 364 100 \$ concernant l'acquisition de 30 véhicules 40 pieds hybrides du Réseau de transport de la Capitale.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0887 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 389 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 5 M \$ concernant le maintien des infrastructures du Réseau de transport de la Capitale - FN2020-051 (Ra-2230)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement N° 389 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 5 M \$ concernant le maintien des infrastructures du Réseau de transport de la Capitale.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0888 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et l'*Alliance de l'industrie touristique du Québec* pour des mandats délégués à l'*Office du tourisme de Québec* pour la saison automnale 2020 - OT2020-011 (Ra-2230)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'*Alliance de l'industrie touristique du Québec* pour la saison automnale 2020, pour des mandats délégués à l'*Office du tourisme de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0889 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la confirmation de la contribution financière de la Ville de Québec à l'*Office municipal d'habitation de Québec*, pour le renouvellement de l'entente de gestion du supplément au loyer 8456, du 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2025 - OM2020-005 (Ra-2230)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à même la subvention annuelle accordée à l'*Office municipal d'habitation de Québec*, du versement de 10 % à l'*Office municipal d'habitation de Québec*, à titre de contribution relativement aux 684 unités de logement prévues à l'entente de gestion 8456 pour le supplément au loyer, et ce, jusqu'au 31 mars 2025, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2025, par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0890 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'addenda au contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Alain Perron (ID. 006029) à titre de directeur de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou - RH2020-859 (CT-RH2020-859) — (Ra-2230)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'addenda au contrat d'engagement entre la Ville de Québec et

monsieur Alain Perron (ID. 006029), directeur de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou (D081) (poste no 34582), afin de modifier sa rémunération, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit addenda joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0891 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et la ministre de la Sécurité publique, relative au versement d'une aide financière pour le financement de mesures visant à soutenir les clientèles vulnérables - SC2020-003 (Ra-2231)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la ministre de la Sécurité publique, relative au versement d'une aide financière de 100 000 \$ pour le financement de mesures visant à soutenir les clientèles vulnérables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'un ajout budgétaire au montant de 100 000 \$ et de son affectation à des projets liés aux mesures visant à soutenir les clientèles vulnérables.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0892 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard René-Lévesque Ouest - Arrondissement de La Cité-Limoilou - TM2020-246 (Ra-2231)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications aux règles portant sur le stationnement, concernant le boulevard René-Lévesque Ouest, sur le côté nord, sur le tronçon compris entre l'avenue Joffre et l'avenue Louis-Fréchette, pour lequel les normes suivantes sont prescrites :

« À partir d'une distance de 31 m à l'ouest de l'avenue Joffre, en direction ouest, sur une distance de 7 m, un débarcadère à l'usage des véhicules routiers est prescrit, de 8 h à 21 h ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

CV-2020-0893 **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux grandes affectations et aux densités dans deux secteurs distincts et à certaines règles d'interprétation*, R.V.Q. 2875, et autorisation du remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - **PA2020-127 (Ra-2230)****

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux grandes affectations et aux densités dans deux secteurs distincts et à certaines règles d'interprétation*, R.V.Q. 2875;
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2020-0894 **Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux grandes affectations et aux densités dans deux secteurs distincts et à certaines règles d'interprétation*, R.V.Q. 2875 - **PA2020-127 (Ra-2230)****

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur*

le Plan directeur d'aménagement et de développement à l'égard des affectations et des densités d'occupation du sol applicables dans deux secteurs distincts. Il précise, confirme et regroupe également certaines règles d'interprétation.

Plus spécifiquement, ce règlement agrandit une aire de grande affectation « Résidentielle – urbaine (Ru) » à même une aire de grande affectation « Agroforestière (AF-2) » pour une partie du territoire approximativement située dans le quadrant nord-est de l'intersection de l'avenue du Bourg-Royal et du carré De Tracy Est. La limite maximale d'urbanisation est également adaptée afin que le périmètre urbain inclut cette nouvelle partie d'aire résidentielle urbaine. Une densité d'habitation minimale de quinze logements à l'hectare y est prescrite. Les densités d'occupation du sol relativement au commerce de vente au détail ainsi qu'à l'administration et service sont respectivement établies à 2 000 et 1 000 mètres carrés pour ce territoire.

Par ailleurs, ce règlement agrandit une aire de grande affectation « Résidentielle – rurale (Rr) » à même une aire de grande affectation « Agroforestière (AF-2) » pour une partie du territoire approximativement située au nord de l'avenue Notre-Dame et à l'ouest de la route Jean-Gauvin. Une densité d'habitation maximale de huit logements à l'hectare y est prescrite.

Finalement, ce règlement précise, confirme et regroupe les dispositions à l'effet que les règles de zonage, de lotissement et de construction proposées à un programme particulier d'urbanisme ne constituent pas des objectifs du Plan directeur d'aménagement et de développement restreignant la possibilité d'accorder des dérogations mineures, de même que celles à l'effet d'accorder une préséance au contenu d'un programme particulier d'urbanisme sur le contenu général du Plan directeur d'aménagement et de développement.

AM-2020-0895 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de mise en oeuvre des programmes particuliers d'urbanisme et autres planifications sectorielles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2901, et dépôt du projet de règlement - PA2020-114 (Ra-2230)*

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant divers travaux de mise en oeuvre des programmes particuliers d'urbanisme et autres planifications sectorielles ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents, de même que l'embauche du personnel et l'acquisition des immeubles et des servitudes requis pour la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 4 200 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2020-0896 *Appropriation de 420 000 \$ à même le fonds général de la Ville - PA2020-114 (Ra-2230)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approprier un montant de 420 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2901. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption des règlements

CV-2020-0897 *Règlement modifiant le Règlement sur le remplacement des branchements privés d'eau potable en plomb et sur le programme de subvention s'y rattachant relativement aux modalités de paiement des frais à la charge du propriétaire d'un bâtiment dont le branchement privé en plomb est remplacé par la ville, R.V.Q. 2915 - **FN2020-048** (Ra-2228)*

Mesdames les conseillères Dominique Tanguay et Émilie Villeneuve et messieurs les conseillers Raymond Dion, Yvon Bussièrès, Pierre-Luc Lachance et Vincent Dufresne déclarent qu'ils ont directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le remplacement des branchements privés d'eau potable en plomb et sur le programme de subvention s'y rattachant relativement aux modalités de paiement des frais à la charge du propriétaire d'un bâtiment dont le branchement privé en plomb est remplacé par la ville, R.V.Q. 2915.*

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0898 *Règlement sur la réalisation d'une partie du Règlement sur le remplacement des branchements privés d'eau potable en plomb et sur le programme de subvention s'y rattachant et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2918 - **TE2020-017** (Ra-2228)*

Mesdames les conseillères Dominique Tanguay et Émilie Villeneuve et messieurs les conseillers Raymond Dion, Yvon Bussièrès, Pierre-Luc Lachance et Vincent Dufresne déclarent qu'ils ont directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la réalisation d'une partie du Règlement sur le remplacement des branchements privés d'eau potable en plomb et sur le programme de subvention s'y rattachant et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2918.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Ce sujet a été retiré à l'adoption de l'ordre du jour.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Ce sujet a été retiré à l'adoption de l'ordre du jour.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le président déclare la séance close à 18 h 30.

Vincent Dufresne
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/ir